

*Nouveaux visages,
nouveaux enjeux
pour Brugelette*

BRUGELETTE MAGAZINE

DEC.
2024
N°11



Bulletin
Communal
d'Informations



Attre | Brugelette | Cambron-Casteau | Gages | Mévergnies-lez-Lens



SOMMAIRE

ÉLECTIONS LOCALES 2024

2

Les élections locales

8

Rénovation de la Grand'Place

10

Sauvetage des batraciens

12

Prochains rendez-vous
à « L'Envol »

15

Plan « Grand froid »

Les résultats des élections communales

Les dernières élections communales ont un effet non négligeable sur la composition de la prochaine assemblée : sur les 13 sièges au conseil communal, il y a 7 conseillers réélus et 6 nouveaux conseillers que les habitants de Brugelette vont pouvoir découvrir.

Un pacte de majorité (BE et PS+) a été déposé entre les mains du bourgmestre et de la directrice générale en date du 15 octobre 2024. Dans les pages suivantes, **vous pourrez découvrir en détail la composition du nouveau collège et du nouveau conseil.**

Précisions, les membres du conseil communal sortant restent en fonction jusqu'à ce que les pouvoirs de leurs successeurs aient été vérifiés et que leur installation ait eu lieu. Il en va de même pour les membres du collège communal.

A quand l'arrivée du nouveau conseil ?

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) a fixé au **lundi 2 décembre la séance d'installation de l'ensemble des conseils communaux de la Wallonie**. Lors de cette séance, a été voté le pacte de majorité proposé ce qui scelle la nouvelle majorité communale. Ce laps de temps s'explique par le processus de validation des élections communales et provinciales confié à une nouvelle instance, le Conseil des élections locales. Cette instance est chargée des validations

mais elle est également appelée à statuer sur les éventuelles réclamations.

En ce qui concerne Brugelette, **aucune réclamation n'a eu lieu à la suite de l'organisation des opérations électorales. Soulagement et fierté pour notre administration qui peut donc se consacrer aux préparatifs liés à l'installation de la nouvelle mandature communale.**

Quid de l'après installation ?

Après une année 2024 marquée par les élections à tous les niveaux de pouvoir, d'autres moments forts seront à l'actualité en 2025. A commencer par **la Déclaration de politique communale dans les deux mois qui suivent l'installation du nouvel exécutif** (collège) qui déterminera les orientations stratégiques de notre commune.

Par après, **dans les neuf mois qui suivent l'installation du conseil, l'exécutif devra élaborer son Programme stratégique transversal (PST) et le présenter au conseil qui en prend acte.** Une publication du PST doit se faire sur le site internet de la Commune et une transmission au Gouvernement wallon. Le PST est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les pouvoirs locaux (communes et C.P.A.S) à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

Les services communaux à votre disposition

Le site internet de la Commune comporte toutes les informations nécessaires à la prise de contact avec votre administration communale : www.brugelette.be La manière la plus efficace d'introduire vos questions ou vos demandes consiste à envoyer un mail. Si cette démarche vous pose problème, voici les numéros de téléphone des services communaux à votre disposition.

- | | | |
|--|--|---|
| ► Population/Etat civil : 068 457 331 | ► Secrétariat Général : 068 457 307 | ► Logement/PCDR : 068 457 315 |
| ► Travaux : 068 457 311 | ► Marchés Publics : 068 457 319 | ► Enseignement : 068 457 306 |
| ► Assistant technique (ouvriers) : 068 457 338 | ► Mobilité/Urbanisme/Environnement : 068 457 310 | ► CDU/Bien-être animal : 068 457 316 |
| ► Constatateur : 068 457 336 ou 0474 664 787 | | ► AES (Garderies) et PCS : 068/45.73.13 |
| ► Locations salles/Agriculture : 068 457 333 | | |
| ► Sports/Jeunesse/Culture/Tourisme : 068 457 308 | | |
| ► Personnel : 068 457 318 | | |
| ► Finances : 068 457 312 ou 35 | | |
| ► Receveuse régionale : 068 457 334 | | |
| ► Direction Générale : 068 457 309 | | |





Isabelle LIEGEOIS

La Bourgmestre

✉ En charge de l'état civil, population, étrangers, police, zone de secours, sécurité, ordre public, personnel, PST, communication, finances, PCS et promotion de la santé, informatique, gestion des salles, développement territorial, urbanisme et logement.

✉ bourgmestre@brugelette.be ☎ 0479 99 41 41

L'Edito de la Bourgmestre

En cette fin d'année 2024, je prends les rênes de notre belle commune.

Avant tout, je souhaite remercier Monsieur DESMARLIÈRES, qui a exercé ce mandat de 2006 à 2024. Lors de ces trois mandats, divers projets ont été réalisés : la rénovation de la Maison du patro, la Maison de village d'Attre, la place de Cambron, d'autres projets qui se termineront cette mandature comme la place d'Attre, la rue Raoul Nachez et l'église de Cambron. Je n'oublie pas que c'est lors de sa première mandature que j'ai rejoint la vie politique brugelettoise. Je lui souhaite beaucoup de bonheur auprès de sa famille et dans ses nouvelles activités.

Citoyenne brugelettoise depuis ma naissance, économiste de formation, mariée et mère de deux enfants, je me porte candidate aux élections communales en 2006 avec l'ambition de me mettre au service de ma commune et de ses habitants. C'est en 2008 que je rejoins la table du conseil.

Depuis ce jour, je m'implique dans la vie associative et dans les projets menés par la commune en veillant à ce qu'ils soient utiles et bien pensés pour accroître le bien-vivre et le bien-être des citoyens.

Si la mandature qui se termine a connu de graves crises : la crise du Covid, les inondations, l'énergie, la flambée des prix due aux conflits aux quatre coins du monde, la nouvelle mandature rencontrera certainement aussi de grands challenges et de belles opportunités.

Je suis convaincue que notre commune compte de nombreux atouts tels ses habitants, son patrimoine, son tissu associatif et sa ruralité. Et je compte sur ces richesses pour **qu'ensemble, nous fassions entrer Brugelette dans une nouvelle ère.**

Durant cette mandature communale 2024 à 2030, nous voulons renforcer le bien-être et la sécurité, développer une nouvelle mobilité qu'elle soit aux abords des écoles

mais aussi avec les communes voisines. Nous voulons établir une communication transparente et régulière avec les citoyens. Nous voulons un développement maîtrisé de notre commune en conservant le caractère rural de ses 5 villages, en créant du lien notamment par l'aménagement du Parc communal et en développant des services pour les citoyens.

Cette première année d'installation sera charnière et je l'entamerai par des rencontres avec les acteurs de terrain et la mise en place d'un cadre pour notre développement territorial communal.

Je souhaite être investie dans mes attributions et à l'écoute de tous les habitants de Brugelette car **c'est ensemble que nous ferons évoluer Brugelette pour relever les défis et les enjeux futurs.**

Au nom de tous les élus, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et au plaisir de mieux vous connaître dans les semaines et mois à venir.

Installation du nouveau Collège

Le collège communal de Brugelette se compose de cinq élus qui se partagent, en interne, les attributions expressément prévues par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (L1123-23). Cette répartition du travail vise à simplifier la mission du collège. Toutefois, ce partage des attributions ne confère aucun pouvoir personnel ou aucune compétence propre dans les dossiers. Attention, le ou la bourgmestre dispose d'attributions propres qu'il ou qu'elle peut exercer seule.

La composition du Collège communal à partir du 2 décembre :



Isabelle LIEGEOIS,
Bourgmestre



Didier STREBELLE,
1^{er} Echevin



Géry PATERNOTTE,
2^e Echevin



Cindy SIRAUT,
3^e Echevin



Raoul ROLIN,
Président du CPAS

Présentation des élus au Conseil

Le conseil communal de Brugelette se compose de treize élus qui se partagent des attributions de deux ordres : les matières d'intérêt communal, qui sont ses attributions propres inhérentes au pouvoir communal, et des matières d'intérêt général, pour lesquelles son intervention est expressément requise par la loi ou l'autorité supérieure. La Constitution belge érige le principe de l'élection directe des conseillers communaux.

La composition du Conseil communal à partir du 2 décembre :



Isabelle LIEGEOIS - BE



Didier STREBELLE - BE



Géry PATERNOTTE - BE



Cindy SIRAUT - BE



Raoul ROLIN - PS+



Michael REDOTTE - BE



Fabrice DUPRIEZ - PS+



Michel NIEZEN - LC



Valérie DE BROYER - LC



Luigi TODARO - LC



Emerence KESSELS - LC



Kévin THYS - RC



Fabrice DE VISCH - MR



Didier STREBELLE Premier échevin

- En charge des cimetières, travaux, propreté publique et gestion des déchets, environnement, développement durable, agenda 21, PCDR, patrimoine et jumelage.
- strebelle.didier@brugelette.be ☎ 0473 75 66 89

Je vous adresse ces quelques lignes pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée lors du scrutin dernier. Depuis 18 ans, je m'investi pleinement dans mes attributions, ce qui m'a permis d'acquérir une large connaissance des matières et une solide expérience facilitant mon analyse et mes prises de décisions. Durant ce mandat, je partagerai avec les membres du collège et du conseil communal mes acquis avec le plus grand plaisir dans l'intérêt de notre commune.

Je conserverai dans mes attributions les travaux, l'environnement, les cimetières, le jumelage et le Développement Rural (agenda 21). J'aurai également le plaisir de travailler sur la propreté publique et la gestion des déchets ainsi que sur la gestion du patrimoine.

Les rénovations de la place d'Attre et de la rue Raoul Nachez débiteront au printemps prochain en fonction des disponibilités des entreprises en charge des travaux.

Les travaux de transformation de l'ancien pôle communal de Gages en une maison

de village et deux logements « tremplin » débiteront dès les premiers jours de janvier 2025.

La poursuite des dossiers de l'église de Cambron-Casteau, du pont du Passe tout Outre et de la liaison cyclo-piétonne Brugelette Gages permettra d'envisager leur concrétisation dans des délais acceptables.

Plus que jamais, mon souhait est de servir Brugelette et sa population au sein d'une équipe pleinement investie pour la cause communale.



Géry PATERNOTTE Deuxième échevin

- En charge de la mobilité, de l'agriculture et des circuits courts, commerces, sports et infrastructures sportives, cultes, 3^e âge, fêtes et cérémonies, bien-être animal.
- paternotte.gery@brugelette.be ☎ 0477 35 95 87

D'abord, je voudrais remercier les électeurs qui ont voté pour notre liste et plus particulièrement pour moi.

Durant cette mandature, j'aurai dans mes attributions, la mobilité qui sera un sujet crucial, avec le projet de contournement de Gages.

J'aurai également les matières de l'agriculture et des circuits courts qui me sont très importantes étant issus d'une famille d'agriculteurs. Je voudrais commencer par écouter les desideratas des acteurs qui sont

actifs dans ces domaines pour déterminer ce que nous souhaitons faire ensemble.

Je suis très motivé par le sport et les infrastructures sportives. Dans les semaines à venir, je vais rencontrer les comités des clubs pour identifier leurs besoins et voir comment la commune peut y répondre.

Pour les seniors, les fêtes et cérémonies, je pense qu'il y a de belles possibilités d'actions que je vais proposer au collège dès notre installation.

Je trouve qu'il y a déjà pas mal d'actions menés dans le cadre du bien-être animal et je vais étoffer cette attribution avec des nouveautés prochainement.

Sachez que je suis ouvert à toutes propositions.

Laissez-nous le temps de nous mettre en place et vous pouvez compter sur moi, sur nous, pour faire bouger les choses.



Cindy SIRAUT Troisième échevine

- En charge de l'enseignement, de la culture, bibliothèque, accueil temps libre, accueil extra-scolaire, petite enfance, jeunesse et tourisme.
- siraut.cindy@brugelette.be ☎ 0473 73 17 87

C'est avec un grand honneur et une profonde gratitude que je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que nouvelle échevine de l'enseignement, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'accueil extra-scolaire et de l'accueil temps libre, du tourisme, de la culture et de la bibliothèque à Brugelette.

Ce rôle, que j'endosserai pour la première fois de ma vie avec enthousiasme et responsabilité, est pour moi bien plus qu'une fonction publique ; il représente un engagement profond envers notre commune et ses habitants.

Mon engagement est simple : œuvrer pour une commune qui place l'humain au centre de ses préoccupations. Je serai à l'écoute de vos besoins et de vos idées, et je travaillerai sans relâche pour bâtir un Brugelette plus solidaire, plus dynamique et plus résolument tournée vers l'avenir.

Pour débiter, je souhaite aller à la rencontre de toutes les associations qui gravitent sur notre territoire et faire le point sur leur situation. Vu leur nombre, j'ai conscience qu'il faudra prendre du temps

pour dresser un tableau clair et précis de la situation.

Je vous invite à me faire part de vos suggestions et je souhaite vous voir participer activement aux projets à venir, car c'est ensemble que nous construirons une commune à la hauteur de nos ambitions.

Avec toute mon énergie et ma détermination.



Fermeture du poste de proximité de Brugelette

A partir du 1^{er} décembre 2024, l'accueil des citoyens sera assuré par les membres du service de proximité Brugelette-Chièvres au sein du poste de police de Chièvres (Grand'Rue, 85 – 7950 Chièvres – 068 25 05 83).

La fermeture du poste de proximité de Brugelette a été prise par le Collège de police en date du 5 novembre 2024. Cette décision est liée aux problèmes de sécurité et d'inadéquation liés aux activités des agents de police de proximité. A de nombreuses reprises, les organisations syndicales ont mis en avant ces problèmes sans qu'il soit possible de trouver une solution acceptable pour tous.

Dorénavant, **les Brugelettoises et les Brugelettois sont prioritairement redirigés vers le bureau d'accueil de Chièvres tout en sachant qu'il leur est loisible de se rendre dans les autres postes de police de la zone « Sylle et Dendre » pour les prises de rendez-vous** (par téléphone ou via le site internet).

Les différents commissariats et les heures d'ouverture des bureaux d'accueil se

trouvent sur le site internet : <http://www.police.be/...direction-de-la-proximite-et-de-...>

Dès son installation, le Conseil de police devra statuer sur les investissements à réaliser au sujet des infrastructures à mettre à disposition pour les communes de Brugelette et de Chièvres.



Pensez à vos cartes « riverain » !

L'année 2025 apportera un changement attendu depuis longtemps par les habitants de Cambron-Casteau. En effet, la zone bleue sera contrôlée par votre Agent constatateur. Dans le cadre de ce contrôle et afin d'éviter des amendes, il est demandé aux riverains qui y sont domiciliés d'apposer, de manière visible, dans leur véhicule la carte « riverain » octroyée par la commune.

Quelles sont les conditions d'octroi :

- ▶ Toute personne physique domiciliée sur Cambron dans la zone bleue.
- ▶ Le véhicule doit être immatriculé au nom du demandeur (ou fournir une attestation du propriétaire précisant que le demandeur est le conducteur principal du véhicule et en a l'usage en permanence).
- ▶ La demande doit être introduite via le formulaire accessible sur le site internet ou au Secrétaire de l'administration communale.

Le formulaire devra parvenir à l'administration communale soit :

- ▶ par mail constatateur@brugelette.be
- ▶ par dépôt papier au Secrétariat.
- ▶ par dépôt dans la boîte aux lettres de l'administration.

Comment fonctionne le système des cartes « riverain » :

- ▶ La carte est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours à partir de la date

de sa délivrance, uniquement dans la zone du domicile.

- ▶ Lors du stationnement, le titulaire doit apposer la carte derrière le pare-brise du véhicule (visible pour le contrôleur).

Un toutes boîtes sera distribué aux riverains de la zone bleue de Cambron-Casteau avec les précisions nécessaires ultérieurement.

Pour toute question : 068 45 73 36 – 0474 66 47 87.

Campagne de dératisation sur notre territoire

En cette fin d'année, une campagne de dératisation sera menée sur le territoire brugelettois (espace public) pour endiguer la prolifération des nuisibles (rats, souris) par une firme spécialisée (Antinuissible).

Cette opération comprend :

- ▶ Les applications de produits raticides (après dépistage préalable des points d'infestation) dans l'espace public (égouts, berges de cours d'eau et fossés communaux).
- ▶ Un second passage avec contrôle des postes d'appâts et ré-application si nécessaire en cas de consommation.

Comment prévenir le problème ?

Afin de limiter toute infestation : évitez tout dépôt de nourriture accessible aux rongeurs et plus particulièrement :

- ▶ Placez vos déchets dans des sacs solides ou des conteneurs.

- ▶ Stockez hermétiquement et en hauteur la nourriture.
- ▶ Respectez l'interdiction de nourrissage des animaux errants tels que pigeons, chats, canards sur le domaine public (Article VII.5 du Règlement Général de Police).
- ▶ Jetez les déchets dans la poubelle la plus proche lors de vos sorties.
- ▶ Si vous avez un poulailler, veillez à ne laisser aucune nourriture accessible à la tombée de la nuit (ajustez la quantité aux besoins des poules pour éviter la présence prolongée de nourriture).
- ▶ Si vous possédez un compost, évitez d'y déposer des restes de repas et remuez

régulièrement le contenu pour décourager les rongeurs d'y établir leur nid (bénéfique également pour la maturation de votre compost).

Si les rats sont déjà présents ... **En cas d'invasion dans les espaces privés, c'est au propriétaire de la parcelle infestée d'intervenir.**



Lancement des projets relatifs au Plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024

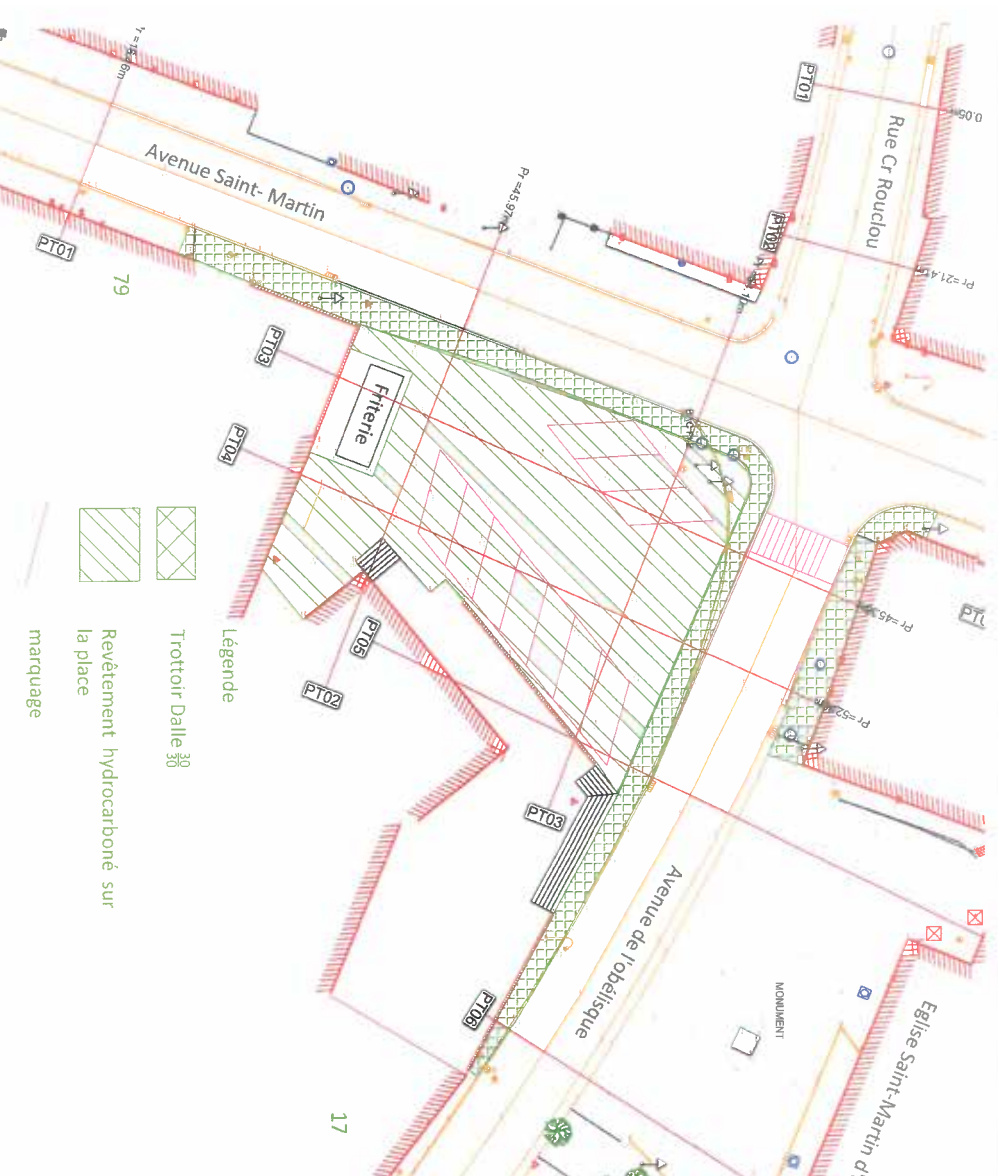
En cette fin d'année 2024, deux projets entrepris dans le cadre du PIC 2022-2024 aboutissent au niveau administratif. Les travaux sont en cours de planification avec les entreprises en charge des chantiers. Des embellissements en vue pour 2025.

La rénovation de la place d'Attré s'inscrit dans le cadre d'un double subsidé ; celui du PIC 2022-2024 et celui des subsidés issus du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) qui favorise la politique d'intermodalité menée par les communes. Le projet a pu bénéficier du subsidé grâce à sa localisation, à environ 900 mètres de l'arrêt de train (ligne 90 Grammont – Mons) et le long de 2 lignes de bus du TEC (la ligne M100 et la ligne T12).

La remise en état de la rue Raoul Nachez s'étend du carrefour formé avec la rue Saint-Gervais jusqu'au carrefour formé

avec la rue du Grand Marais. Pour rappel, le choix de la localisation du projet a été déterminé suite aux plaintes sur les nuisances sonores engendrées par l'état de la rue. Sa réfection comprendra les éléments suivants ;

- ▶ Création d'un trottoir de 1,5 mètres en pavés béton devant les maisons situées côté numéro pair et réalisation de places de stationnement.
- ▶ Création d'une piste cyclable suggérée des deux côtés de la voirie en hydrocarboné.
- ▶ Rénovation de la chaussée par repose des pavés oblongs d'origine.



Améliorons la gestion des déchets dans les cimetières !

A partir de cette fin d'année 2024, les Brugelettoises et les Brugelettois trouveront de nouvelles poubelles de tri dans chaque cimetière de notre entité.



Chaque ménage possède une poubelle destinée aux emballages des PMC (emballages en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), une poubelle destinée à la fraction résiduelle et une poubelle destinée à la matière organique.

Il en va de même dans les cimetières. L'élargissement de la fraction des plastiques au niveau des PMC induit la possibilité de trier dans les cimetières. En effet, vu l'abondance de pots de fleurs, films plastiques, barquettes de repiquage, bouteilles pour l'eau des fleurs, ... il est nécessaire de prévoir le matériel pour les trier !





Grand' Place de Brugelette, l'œuvre en création se dévoile ...

Nous arrivons au bout du chantier ... En effet, la transformation en cours de la Grand'Place sera clôturée dans les prochaines semaines. Au milieu des nouveaux aménagements, une sculpture monumentale aux allures de géante de pierre bleue fera face au Monument aux Morts tel un hommage à la vie et à l'espoir.

Cette nouvelle œuvre conçue par l'artiste Léopoldine ROUX avec l'aide de Pascaline WOLLAST viendra animer le cœur de notre entité.

Elle sera constituée de cinq blocs de pierres en référence aux cinq villages de Brugelette. En plus de couleurs lumineuses, elle offrira au regard des passants une sélection de mots choisis par les citoyens lors d'ateliers participatifs menés par les deux artistes et coordonnés par le Centre Culturel « L'Envol » et les ateliers intitulés Projet Personnel et Solidaire (PPS) de la Maison Phénix. **Curieux de faire sa connaissance ? Les détails de son inauguration vous parviendront prochainement.**

Pour rappel, cette deuxième phase de réfection de la Grand-Place s'inscrit dans l'Opération de Développement Rural « Brugelette, au fil de la Dendre » et bénéficiera du soutien financier de la Wallonie dans le cadre du Plan de relance via l'appel à projet « Cœur de Village ».



Pôle communal de Gages

La réhabilitation du pôle communal de Gages en Maison de village et logements se profile. En effet, le chantier débutera en 2025. Il sera mené par l'entreprise SBMI et coordonné par l'architecte Christian LEROY et le service Travaux de la Commune.

Pour mener à bien ce chantier d'importance, la Commune bénéficiera du soutien financier de la Wallonie dans le cadre de la mise en œuvre de son Opération de Développement rural « Brugelette, au fil de la Dendre ».

La Maison de village de Gages viendra compléter l'offre de locaux conviviaux et fonctionnels à destination du monde associatif (ateliers, réunions, animations, etc.) et de la population (fêtes de famille, et autres).

Les deux logements « Tremplin » étofferont le parc de logements publics pour les

jeunes ménages ; une partie du loyer sera capitalisée pour une future acquisition ou construction sur le territoire de l'entité.



Architectes auteurs des plans

Denis ARNOULD - LEROY Christian

Inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes de la province de Hainaut.



10b, Rue des Ecoles
7950 CHIEVRES
Tél : 068 / 65.85.39
Mail : arnould.leroy@skynet.be

Jardin zéro déchet : les feuilles mortes, une ressource insoupçonnée !

L'automne est arrivé et les tas de feuilles mortes s'amoncellent dans le jardin. Si le ramassage des feuilles et leur transport jusqu'en parc à conteneur peut constituer une tâche assez chronophage, il existe des alternatives permettant de valoriser ces « déchets verts » au jardin.

Vous avez dit « déchet » ?

En milieu forestier, les feuilles qui tombent lorsqu'arrive l'automne assurent de multiples fonctions. Elles protègent le sol contre l'action directe de l'eau et le lessivage des éléments essentiels. En s'accumulant aux pieds des arbres, elles forment une couche – la litière – qui peut retenir jusqu'à 15 % de l'eau de pluie et la restituer ensuite lentement, à la manière d'une éponge. Par leur décomposition, elles viennent enrichir le sol en matière organique. Vous l'aurez compris, dans la nature, les feuilles mortes sont loin d'être des déchets, elles constituent plutôt une ressource indispensable au bon fonctionnement de la forêt.

Alors, comment peut-on tirer profit de toutes ces qualités au jardin ?

► Observer avant de prendre un rateau

Où les feuilles sont-elles tombées ? La quantité de feuilles au sol requière-t-elle mon intervention ? Voilà deux questions primordiales à se poser avant d'empoigner son rateau. Les feuilles tombées dans les allées et les lieux de passage, une fois mouillées augmentent les risques de glissade. Il convient donc de les ramasser. Par contre, les feuilles tombées dans vos parterres, aux pieds de vos arbres et arbustes, peuvent y rester. Souvenez-vous, elles assurent une protection et une nutrition pour votre sol tout comme c'est le cas en forêt. N'oubliez cependant pas de secouer vos arbustes à feuilles persistantes – comme les rhododendrons – qui se trouveraient

couverts de feuilles mortes, afin de libérer leur feuillage à la lumière.

Si les feuilles s'amoncellent sur la pelouse, il convient d'observer la quantité afin d'éviter de voir le gazon « étouffé » par une couche épaisse. Lorsque la densité n'est pas trop importante, on peut effectuer un dernier passage à la tondeuse avec les lames bien hautes (6 à 7 cm de hauteur) pour récolter en même temps feuilles et restes de tontes qui constitueront ensemble un excellent mélange à ajouter au compost ou directement en mulch dans vos massifs. Après cette tonte, il restera probablement quelques débris épars de feuillage, mais cela ne nuira pas à la croissance du gazon. Bien au contraire, ces matières organiques nourriront l'herbe en s'incorporant au sol durant l'hiver. Lorsque la quantité de feuilles est importante, il convient de les ramasser car celles-ci empêcheront la croissance de la pelouse en bloquant les rayons du soleil.

Que faire de mon tas de feuilles ?

Lorsque vous avez ramassé les feuilles tombées au sol là où cela était nécessaire, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour les valoriser :

► Réalisation d'un compost en lasagne

Lorsque vous avez rassemblé plus ou moins 1 m³ de feuilles, utilisez-les pour réaliser un compost en alternant des couches de 20 à 30 cm de feuilles avec des couches de 5 cm de matières organiques riches en azote (compost mûr, restes de tonte, déchets organiques de cuisine), à la manière d'une lasagne. Remuez ou retournez le tas tous les deux à trois mois et arrosez si le compost

devient sec. Vous obtiendrez un bon terreau après un à deux ans de maturation à utiliser pour vos semis, boutures ou semis en pleine terre (¼ de terreau pour ¾ de terre).

► Mulch pour les parterres

Comme dit précédemment, les feuilles mortes peuvent être disposées pour protéger le sol dans vos massifs et aux pieds de vos arbres et arbustes afin de garantir une protection contre le gel, assurer une humidité suffisante au printemps et nourrir le sol.

► Abris pour la biodiversité

Les feuilles mortes offrent une protection à de nombreux animaux auxiliaires des jardins durant l'hiver comme les hérissons, les coccinelles, les perce-oreilles, les carabes et bien d'autres (Pour en savoir plus sur les auxiliaires, rendez-vous dans notre section « Amis au jardin »). Dans un coin isolé du jardin, on peut tout simplement laisser un tas de feuilles mortes à leur disposition.

Quelques points d'attention

Lorsque les feuilles sont destinées à faire un mulch ou à intégrer le compost, il est important d'éviter les feuilles mortes provenant de plantes malades afin de ne pas favoriser la transmission de ces maladies. Par exemple, les feuilles de rosiers, souvent ponctuées de taches noires (signe de la présence du champignon pathogène *Marssonina rosae*) ou les feuilles des arbres fruitiers qui ont été attaquées par des pathogènes (tavelures des pommiers et poiriers par exemple) sont à éviter. Certaines feuilles coriaces comme celles des lauriers cerises nécessitent d'être broyées avant d'être utilisées afin d'accélérer leur décomposition.

Source : <https://www.adalia.be/actualites/articles/jardin-zero-dechet-les-feuilles-mortes-une-ressource-insoupconnee>



L'opération de sauvetage des batraciens ; c'est reparti !

A partir du premier week-end de février jusqu'au mois d'avril 2025, l'équipe de Brugelette en Transition, avec le soutien des Brugelettois et celui de la Commune, va se mobiliser pour aider les batraciens de Brugelette à traverser nos routes.

Grace à l'implication de plusieurs acteurs et notamment les bénévoles de Natagora, une signalisation routière sera mise en place avec des panneaux lumineux à plusieurs endroits de l'entité. Sont concernés ; la rue de la Sucrerie (Brugelette), l'avenue de Cambon (Brugelette), l'avenue Moreau (Attre). Seront également placés, des dispositifs alternatifs comme à la rue des Carrières (Mévergnies).

Soyons attentifs en empruntant les routes de notre entité durant ces longs mois d'hiver afin de bien identifier la signalisation routière spécifique qui sera placée sur nos routes de manière temporaire dans le cadre de cette opération.

Grâce au soutien de tous ces acteurs, ce ne sont pas moins de 848 batraciens qui ont été sauvés l'an dernier ! Au total, depuis le début de l'opération en 2019, il y a eu 6.321 batraciens épargnés ! Merci !

N'hésitez pas à suivre et à rejoindre lors de la saison de migration prochaine via la page Facebook « Batraciens de Brugelette ».

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'importance de cette action, rendez-vous sur www.natagora.be/sauvetage-des-batraciens



La Wallonie relance sa distribution de plants pour des projets d'envergure

Faites votre demande maintenant car la Wallonie soutient vos projets de plantations, mais aussi les pépiniéristes locaux ! Vous pourrez peut-être bénéficier de plants gratuits dans le cadre du programme Yes We Plant.



Êtes-vous concerné.e ?

Vous avez un projet de plantation de haies qui nécessite entre 500 et 8.000 plants, vous pouvez faire la demande pour recevoir gratuitement un lot de plants. Chaque commande comportera un mélange d'au moins 6 essences indigènes. Bien qu'il soit possible d'éviter l'une ou l'autre essence en fonction des conditions pédoclimatiques ou sanitaires locales, le choix des essences sera réalisé par le Service Public de Wallonie.

Comment vous y prendre

1. Lisez et signez la charte de bonnes pratiques d'utilisation des plants qu'il faudra joindre au formulaire électronique.
2. Introduisez votre demande de plants via ce formulaire (nécessite de posséder une adresse de type « gmail »). La procédure

d'obtention des plants se veut la plus simple possible. Aussi, les conditions se résument à la signature de la charte.

3. Vous serez invité.e à récupérer la commande à la date et au lieu d'enlèvement choisis dans le formulaire. Ces quatre lieux sont répartis entre les provinces de Liège, Hainaut, Luxembourg et Namur. (La période de livraison est fixée entre novembre 2024 et février 2025)

D'autres formes de soutien ?

Les plants seront distribués gratuitement mais il ne pourra pas y avoir de demande de subside pour la plantation. Par contre, il est possible de se faire aider par des volontaires en consultant Coplants.be. Les Conseil'haies Yes We Plant peuvent également vous fournir un conseil, répondre à vos questions techniques, etc ...



→ Plus d'infos

Consultez la page « aide et soutien »

→ Une remarque, une question ?

Contactez-nous à l'adresse suivante : plants.yesweplant@spw.wallonie.be2

Source : <https://yesweplant.wallonie.be/home/actualites/actualites/plants-de-haie-gratuits.html>

Tarification de la gestion des déchets ménagers

L'application de taxes/redevances sur les déchets ménagers a notamment pour objectif de prévenir la génération de ces déchets. En Wallonie et à Bruges, la législation prévoit l'application du principe « pollueur-payeur » via le coût-vérité. C'est-à-dire la répercussion directe des coûts de gestion des déchets ménagers sur les bénéficiaires.

En vertu du décret du 09/03/2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique, les communes wallonnes doivent répercuter la totalité des coûts de gestion des déchets ménagers sur les bénéficiaires via l'établissement de règlements-taxes communaux : c'est le principe du coût-vérité (CV). Les modalités d'exécution du CV sont reprises dans l'AGW du 05/03/2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des

ménages et à la couverture des coûts y afférents.

Le taux de couverture du CV se calcule annuellement en divisant l'ensemble des recettes liées à la gestion des déchets ménagers par l'ensemble des dépenses concernées. Ce calcul est effectué d'abord sur base des budgets (coût-vérité dit prévisionnel, CVB) puis sur base des comptes clôturés (coût-vérité dit réel, CVR) de la commune. **Le taux obtenu doit se situer**

entre 95 % et 110 %. Les communes qui ne respectent pas le taux de couverture du CV sur base de leur budget prévisionnel peuvent voir leurs subventions régionales en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers réduites. **Cette obligation est d'application depuis 2012.**

Actuellement, la grande majorité des communes wallonnes respectaient le prescrit du décret.

Une tarification unique mais des règlements différents

La tarification de la gestion des déchets ménagers comprend une partie forfaitaire pour financer le service minimum et une partie variable. Celle-ci est proportionnelle soit :

- ▶ au volume de déchets collectés. C'est le cas pour les communes ayant recours à des sacs pour les ordures ménagères brutes (OMB) ;
- ▶ au poids des déchets collectés. C'est le cas pour les communes ayant recours à des duobacs/conteneurs pour les OMB.

Le mécanisme d'une structure unique de tarification vise à garantir l'uniformité des services disponibles sur l'ensemble de la Wallonie. Cependant, l'établissement du coût de ces services est très variable d'une commune à l'autre. Selon l'Observatoire de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la taxe forfaitaire en Wallonie

représentait en moyenne 74 % de la facture globale. La répartition par commune met en évidence des valeurs extrêmes avec d'un côté, une part maximale de la taxe forfaitaire de 100 % et de l'autre, une part minimale de 30 %.

Toujours selon l'Observatoire, une réforme plus conséquente du système de tarification actuel pourrait contribuer à diminuer significativement la masse de déchets ménagers en responsabilisant davantage les ménages. Il propose notamment :

- ▶ la suppression de la fourniture de sacs, des levées ou du poids dans le cadre du paiement de la partie forfaitaire ;
- ▶ la réduction du montant de la partie forfaitaire ;
- ▶ l'adaptation des tarifs des services complémentaires.

Par ailleurs, il apparaît que la conteneurisation des OMB (déchets collectés via des conteneurs ou des duobacs) n'aurait plus d'effet sur la quantité d'OMB produites. En revanche, ce type de contenant conduit les ménages à un meilleur tri, de sorte que la masse d'OMB diminue. Ce constat devra être confirmé lors des prochaines analyses de l'Observatoire.

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 et le PWD-R préoyaient la révision du mécanisme du coût-vérité relatif à la gestion des déchets ménagers afin de le rendre plus simple ainsi que plus juste pour l'ensemble des citoyens.

Source ; <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/DECHETS%201.html>

Et la situation de Bruges dans tout ça ?

Durant l'année 2024, une diminution significative a été constatée au niveau de la vente des sacs poubelles avec pour conséquence une diminution des recettes. **Ceci a pour conséquence de déséquilibrer la situation de notre coût-vérité.**

Actuellement, notre commune doit financer deux systèmes de ramassage des déchets ; d'une part, le passage du camion en porte à porte et d'autre part, le ramassage des déchets via les conteneurs (grâce aux points d'apports volontaires – PAV). Ceci

afin d'éviter une fracture sociale qui isolerait les personnes les plus âgées et les plus démunies incapables de se rendre jusqu'à un PAV. Ce constat renforce le déséquilibre de notre coût vérité.

En conséquence, la tarification de la gestion des déchets ménagers et assimilés en sera impactée pour 2025 mais **la tarification de l'hygiène sur le territoire en sera diminuée afin que l'opération soit neutre pour les ménages.**

Il y a tout de même deux bonnes nouvelles à Bruges ; premièrement, c'est **la diminution du tonnage de déchets organiques** dus notamment la nouvelle réglementation européenne qui interdit ce type de déchets dans les ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2024. Deuxièmement, **l'augmentation croissante des ouvertures des PAV** signifie que nos citoyens et citoyennes adhèrent à ce système de ramassage des déchets.

Découvrez les prochains rendez-vous culturels proposés par L'Envol

La nouvelle année approche à grands pas et apporte son lot de nouveaux rendez-vous culturels à partager entre amis ou en famille.

Le vagabond et le renard



Au cœur de l'hiver, L'Envol vous propose de découvrir le concert « Le vagabond et le renard » tandis que le foodtruck Monarca s'occupe de vous proposer de quoi boire et grignoter. Mélange entre la chanson française et le slam, « Le vagabond et le renard » vous plonge dans son univers à la fois poétique et atypique. Un concert qui entremêle chanson et improvisation où les trois musiciens (au violon, à la guitare et au cajou) évoquent les moments de joie et les instants suspendus de leurs voyages. Réservation indispensable. Réservation indispensable par téléphone 068 657 582)

ou par mail à reservation@cclenvol.be. Rendez-vous le samedi 25/01/2025 pour découvrir un concert conté organisé à Mévergnies (rue St-Gervais, 12 – 7942 Mévergnies).

Pic-Nic rendez-vous, un spectacle où la musique a le premier rôle



Mrs Flower passe chaque jour à la boutique de Mister Daffodil (interprété par Perry Rose des Déménageurs) pour acheter un petit bouquet de fleurs. Un jour, celui-ci prend son courage à deux mains et l'invite à un pic-nic où les événements fabuleux et la romance se racontent sur des rythmes de chansons tantôt en français, tantôt en anglais.



Réservation indispensable par téléphone 068 657 582) ou par mail à reservation@cclenvol.be. Rendez-vous le dimanche 16/02/2025 pour découvrir cette comédie musicale jeune public au Centre Sainte-Gertrude (Chemin de Wisbecq, 6 – 7940 Brugelette)

Stage « Faut que ça bouge ! »



Pendant une semaine, viens bouger en rythme avec Les Jeunesses musicales de Wallonie Picarde et l'équipe sportive de La Marcotte. Un stage qui entremêle éveil à la musique et psychomotricité. Stage organisé du 24 au 28/02/2025 pour les enfants de 3 à 5 ans.

Réservation indispensable pour participer aux activités : par téléphone 068 657 582) ou par mail à reservation@cclenvol.be

Infor Jeunes Ath t'aide à décrocher un (premier) job étudiant !

Tu es à la recherche d'un job étudiant ? Infor Jeunes Ath t'invite à son action « Job Étudiant » près de chez toi ! Durant l'atelier, tu pourras :

- ▶ recevoir des conseils et des astuces pour rédiger ton CV et ta lettre de motivation ;
- ▶ découvrir comment mettre en page tes documents de manière originale ;
- ▶ obtenir des pistes pour trouver un job étudiant ;

- ▶ te renseigner sur les lois relatives au job étudiant ;
- ▶ faire une simulation d'entretien d'embauche.

L'objectif est que tu puisses avancer concrètement dans ta recherche d'un job étudiant. Pour connaître toutes les dates des actions « Job Étudiant » prévues dans la région, rendez-vous sur inforjeunesath.be, onglet Informations > Job étudiant.



Action gratuite destinée aux jeunes

➔ Plus d'infos et inscription obligatoire

Infor Jeunes Ath ASBL,
rue Saint-Martin, 8 – 7800 Ath
068 681 970 – 0499 215 090
info@inforjeunesath.be
www.inforjeunesath.be

Passez l'hiver au chaud en lisant des livres !

Les températures chutent et l'hiver s'installe progressivement. Pour se cultiver et garder le moral durant ces journées moroses, les livres et la lecture permettent de passer agréablement ces quelques mois. Alors n'hésitez pas ! Venez emprunter romans, bandes dessinées, manga ou ouvrages documen-

taires au Centre de lecture de Brugelette. Rendez-vous chaque samedi de 10 h 00 à 12 h 00 pour découvrir des univers fascinants et amusants grâce aux mines de trésors qui regorgent les étagères !

➔ **Information et renseignements :**
Avenue de l'Eglise 21 – 7940 Brugelette
bibbrug@hotmail.com 0496 813 360



Inauguration d'un Monument de la Paix

En début d'année 2024, la Section Locale FNC de Brugelette (Fédération Royale Nationale des Combattants) a sollicité le Collège communal sortant pour ériger un Monument de la Paix à l'entrée du Parc communal de Brugelette (côté Av. Gabrielle Petit). Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune entre les deux partenaires de mettre à l'honneur la mémoire des combattants de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale, de ceux de la Guerre de Corée, des militaires et vétérans belges. Le Collège, conscient du fait que la paix représente une valeur universelle, a accepté cette proposition malgré un agenda chargé en cette fin de mandature communale.

Ce projet bénéficie, grâce à la FNC (Fédération Nationale des Combattants), de la Haute Protection de Sa Majesté le Roi et souhaite sensibiliser la jeune génération et un large public à la cause de la paix alors que le monde demeure secoué par de nombreux conflits. Ce constat troublant nous rappelle avec force que la paix

s'avère fragile et précieuse et qu'elle exige notre vigilance et notre engagement. C'est pourquoi, ce monument en granit porte un quadruple message à destination des Brugelettois(e)s :

- ▶ Un avenir emprunt de paix et d'harmonie pour les générations futures
- ▶ Un symbole d'espoir à destination de tous ceux que les guerres ont fait et font encore souffrir
- ▶ Un cri de révolte contre le triomphe impertinent des plus forts sur les plus faibles
- ▶ Un rappel lancinant « **Ne répétons pas les erreurs du passé** »

Sous la présidence de M. Jean-Louis DIEU, la Section locale FNC de Brugelette, s'est fixée comme objectif de réaliser cette mise en lumière à destination des anciens combattants originaires de notre entité qui sont tombés au combat.

Deux caractéristiques sont communes à tous les Monuments de la Paix érigés en

Belgique ; une colombe fournie gracieusement par la FNC et une citation gravée sur le monument. Pour notre entité, voici le message choisi : « **C'est illuminé par la paix que l'avenir de l'humanité pourra suivre le chemin qui mène à la liberté** »

Par cet édifice, la FNC-NSB et surtout la Section Locale de Brugelette, témoignent leur confiance dans la construction d'un monde en paix. Cette paix qui contribue à notre bien vivre ensemble et qui nécessite de la tolérance, de la bienveillance, de la fraternité entre les hommes et les peuples.



La fanfare « L'Avenir » toujours passionnée par les sorties

La preuve en est l'augmentation du nombre d'activités qui sont développées par le comité. En effet, les musiciens n'ont pas chômé durant cette année 2024 et ils restent motivés en prévision de l'année 2025. En effet, le programme est déjà bien chargé avec la préparation du concert de la Sainte-Cécile, l'organisation d'un repas lors du concert du lundi de Pâques et la présence de la fanfare lors de festivités organisées par d'autres fanfares ou par les autorités communales sous la nouvelle direction de M. Nicolas DECHÈVRES.

Après le concert de gala organisé fin octobre, sous la direction de M^{me} Gaëlle LAMBOTTE, les musiciens sont en pleine préparation du prochain concert de la Sainte-Cécile prévu le **samedi 11 janvier 2025 à 18 h 30 en l'église de Brugelette**. Le menu du repas qui accompagne le concert est déjà connu et fera saliver les plus gourmands ; apéro : kir royal, entrée : terrine de pâté et son confit d'oignons, plat : émincé de poulet sauce estragon et dessert : glace dame blanche.

Avec l'arrivée du printemps, la fanfare proposera, comme à son habitude, le **concert du lundi de Pâques qui aura lieu le 21 avril 2024**.

A cette occasion, un repas sera également proposé au public ce qui permettra de faire connaissance

et de renforcer les liens parmi les Brugelettois et les Brugelettoises.

En parallèle, les cours de musique et les cours de solfège continuent à rencontrer un beau succès au sein de l'école de musique développée par la fanfare. L'école dispense ces cours grâce à l'encadrement de quatre professeurs pour les bois, cuivres et percussions ce qui permet également d'organiser deux classes pour le solfège.

Grâce à l'engagement de tous les membres de la fanfare, de nouveaux élèves et de nouveaux musiciens ont rejoint l'équipe. C'est l'occasion de les remercier pour leurs investissements et d'exprimer notre fierté d'avoir une telle fanfare sur l'entité. Alors soyez au rendez-vous lors des prochaines prestations ...

→ **Information et réservations du repas :**
fanfarelavenirbrugelette@hotmail.com





Raoul ROLIN
Président du C.P.A.S.

En charge des affaires sociales.

✉ raoul.rolin@cpasbrugelette.be ☎ 0472 37 07 85



Mandataire au sein de ma commune depuis 24 ans, j'ai eu la chance d'être conseiller du C.P.A.S., conseiller communal et enfin président de C.P.A.S. depuis le 24 avril 2017. J'entame mon troisième et dernier mandat à la présidence du C.P.A.S. de Brugelette. Cette institution a connu ces dernières années une évolution constante et très positive. A l'heure actuelle, le contexte budgétaire et la limitation des sources de financement appellent à la plus grande prudence et à des ambitions limitées.

Pour ce troisième mandat, j'aurais dès lors le souhait de maintenir les différents activités et services proposés par le C.P.A.S. tout en soutenant les différents projets de l'administration communale avec une attention particulière pour les affaires sociales et le plan de cohésion sociale.

Le maintien et l'entretien de notre patrimoine est également un défi important auquel je resterai attentif, la finalisation du projet de rénovation de l'un de nos

bâtiment sis Avenue St-Martin 2 à Attre en sera l'illustration en ce début de mandat. Notre Centre public d'action sociale est un service public ouvert à toute la population de la commune et pas uniquement aux personnes ayant des difficultés financières. Ma priorité reste et restera les citoyens de notre entité brugelettoise afin que chacun puisse vivre dans les meilleures conditions possibles.

Installation du nouveau Conseil de l'Action Sociale (CPAS)

Le CPAS est le bras social de la commune. Il reçoit la mission, par la loi, d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité aux familles et aux personnes. Le but est de garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine.

Le centre public d'action sociale est un service public ouvert à toute la population de la commune et pas uniquement aux personnes indigentes.

L'intervention du CPAS :

- ▶ est précédée, d'une enquête sociale se terminant par un diagnostic sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide, et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face ;
- ▶ est accordée sous la forme la plus adéquate dans chaque cas d'espèce ;
- ▶ peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale, psychologique, palliative, curative ou préventive.

Le centre accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée ;

- ▶ l'octroi d'une aide financière périodique ou occasionnelle ;
- ▶ l'octroi d'avances sur prestations sociales ;
- ▶ l'octroi de prestations de services (repas à domicile ...) ;
- ▶ l'octroi d'une aide en nature.

Source :

<https://www.uvcw.be/focus/aide-sociale/art-2398>

La composition du Conseil de l'action sociale à partir du 2 décembre :



Raoul ROLIN



Ginette RENARD



Christophe BONDROIT



Marcel MAYNE



Laura DONFUT



Marjorie GHEYSEN



Christel LE MAIRE



Olivier QUERTIN



Thérèse QUÉVY

Plan « Grand froid »

L'hiver s'installe paisiblement et celui-ci sera peut-être rigoureux. C'est pourquoi, il est important d'adopter les bons réflexes :

- ▶ Ne surchauffez pas votre maison. Préférez chauffer agréablement les pièces de vie et baissez le chauffage dans les autres pièces ;
 - ▶ Isoler votre habitation MAIS n'obstruez surtout pas les aérations ;
 - ▶ Veillez à consommer régulièrement des boissons chaudes ;
 - ▶ Quand vous devez sortir, n'hésitez pas à vous couvrir. Privilégiez la laine et les tissus synthétiques qui gardent mieux la chaleur ;
 - ▶ Si vous devez prendre votre véhicule, informez-vous des conditions climatiques et adaptez votre comportement.
- A côté de ces gestes du quotidien, le C.P.A.S. maintient son Plan « Grand froid » activé depuis novembre jusqu'en mars. En quelques mots, nos missions sont accentuées sur les points suivants :
- ▶ Collaboration avec les associations de distribution de colis alimentaires
 - ▶ Possibilité éventuelle de distribution de couvertures



- ▶ Relais vers les magasins de seconde-main
- ▶ Distribution de repas à un prix modique
- ▶ Soutien à la solidarité de voisinage
- ▶ Relais vers les services administratifs publics ...

Permanences spécifiques « Energie » :
sur rendez-vous au 068 26 87 70 ou
secretariat@cpasbrugellette.be

Puis-je bénéficier du Fonds social mazout ?

Plusieurs questions doivent se poser pour répondre à cette question ;



Fonds Social Chauffage

Quels types de chauffage ai-je ? :

- ▶ le gasoil de chauffage
- ▶ le pétrole lampant (type c)
- ▶ le gaz propane en vrac

A quelle catégorie de ménages j'appartiens ?

- ▶ **1^{re} catégorie** : les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée de l'assurance maladie invalidité (ancien VIPO ou omnio) et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^e catégorie.
- ▶ **2^e catégorie** : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts imposables de votre ménage doit être inférieur ou égal à 22.475,49 euros majorés de 4.160,94 euros par personne à charge.

- ▶ **3^e catégorie** : les personnes surendettées
Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

Alors, vous avez droit à une allocation de chauffage ; par année et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 2000 litres au maximum.

Comment introduire ma demande ?

- ▶ Sur rendez-vous : 068 26 87 70

Vous devez au moins nous faire parvenir les documents suivants :

1. une copie de la carte d'identité
2. une copie de la facture ou du bon de livraison
3. pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

➔ Plus d'infos :

<https://www.fondschauffage.be/>

Consultez les aides existantes en matière d'énergie

Gaz, électricité, mazout, carburants ... Les prix de l'énergie fluctuent et nous mettent tous en difficulté.

Pour aider tout un chacun à faire face à la flambée des prix de l'énergie, une série d'aides sont mises en place ou renforcées. Mais n'oublions jamais que l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! Et si tous ensemble, citoyens, entreprises, pouvoirs publics, nous arrivons à diminuer notre consommation, cela permettra de réduire la demande. Quand la demande est moins forte, l'offre est moins chère. Notre Service social reste à votre disposition pour vous informer au mieux des aides existantes et vous aider dans les démarches à réaliser pour les obtenir.

Pour toutes questions ou demandes, notre service reste disponible sur rendez-vous au 068 26 87 70. Nous vous invitons à consulter la page suivante : <https://www.wallonie.be/fr/je-diminue-ma-facture>



➤ Activités récurrentes

**Tous les dimanches
de 14 h 00 à 17 h 30**

Patro Saint-Martin Attre

Place Maurice Sébastien, 6 – 7940 Brugelette

➔ **Contact :** 0492 059 406
patrostmartindattre@gmail.com

**Mardi et jeudi
de 18 h 30 à 20 h 30**

Hoshin Moosool – Cours de Défense

Avenue Gabrielle Petit, 6 – 7940 Brugelette

➔ **Contact :** 0475 589 868

**Mercredi et vendredi
de 16 h 30 à 17 h 30**

Royal Judo-Club Brugelettois

Cours « Eveil » de 5 ans à 8 ans
Avenue Gabrielle Petit, 6 – 7940 Brugelette

➔ **Contact :** 0494 816 581

**Mercredi et vendredi
de 17 h 30 à 19 h 00**

Royal Judo-Club Brugelettois

Cours pour les « Jeunes » de 8 ans à 12 ans
Avenue Gabrielle Petit, 6 – 7940 Brugelette

➔ **Contact :** 0494 816 581

**Mercredi et vendredi
de 19 h 00 à 20 h 30**

Royal Judo-Club Brugelettois

Cours pour les « Ados & Adultes » + de 12 ans
Avenue Gabrielle Petit, 6 – 7940 Brugelette

➔ **Contact :** 0494 816 581

Tous les lundis

Atelier djembé

Activités : Animation musique
Pour enfants de 4 à 12 ans (de 17 h 30 à 18 h 30),
pour public à partir de 13 ans (de 18 h 30 à 19 h 30)

Lieu : Salle d'Avon-les-Roches, Place Maurice Sébastien – 7940 Brugelette
Horaire : de 17 h 30 à 19 h 30

➔ **Informations et inscriptions :**
068 457 308 - jeunesse@brugelette.be

Tous les mardis et mercredis

Atelier nature

Activités : Animation nature
Pour enfants de 8 à 12 ans (le mardi), et de 4 à 7 ans (le mercredi)

Lieu : Salle d'Avon-les-Roches, Place Maurice Sébastien – 7940 Brugelette
Horaire : de 16 h 30 à 18 h 00 (le mardi) et de 14 h 30 à 16 h 00 (le mercredi)

➔ **Informations et inscriptions :**
068 457 308 - jeunesse@brugelette.be

Tous les lundis

Foot en salle

Activités : Animation sports
Pour enfants de 2^e maternelle à 1^{re} primaire (de 15 h 30 à 16 h 20) et pour enfants de 2^e à 6^e primaire (de 16 h 25 à 17 h 15)

Lieu : Avenue Gabrielle Petit 6 – 7940 Brugelette
Horaire : de 15 h 30 à 17 h 15

➔ **Informations et inscriptions :**
0474 339 098 - 0476 549 657
mfsport.be

Tous les mardis

Danse

Activités : Animation sports
Pour enfants de 1^{re} à 3^e maternelle (de 15 h 30 à 16 h 20) et pour enfants de 1^{re} à 6^e primaire (de 16 h 25 à 17 h 15)

Lieu : Avenue Gabrielle Petit 6 – 7940 Brugelette
Horaire : de 15 h 30 à 17 h 15

➔ **Informations et inscriptions :**
0474 339 098 - 0476 549 657
mfsport.be

Tous les jeudis

Psychomotricité

Activités : Animation sports
Pour enfants de 1^{re} à 3^e maternelle
Lieu : Avenue Gabrielle Petit 6 – 7940 Brugelette
Horaire : de 15 h 30 à 16 h 20

➔ **Informations et inscriptions :**
0474 339 098 - 0476 549 657
mfsport.be

Tous les jeudis

Multisports

Activités : Animation sports
Pour enfants de 1^{re} à 6^e primaire
Lieu : Avenue Gabrielle Petit 6 – 7940 Brugelette
Horaire : de 16 h 25 à 17 h 15

➔ **Informations et inscriptions :**
0474 339 098 - 0476 549 657
mfsport.be

➤ Activités à venir

JANVIER

Mardi 21 janvier 2025

« Les Aînés de Brugelette »

Super bingo, jeux de cartes, tricot
De 14 h 00 à 18 h 00
Salle « Les Ecuries du Parc »
Chemin du Cadet – 7940 Brugelette

➔ **Réservations et modalités :**
0498 577 004

FEVRIER

Mardi 18 février 2025

« Les Aînés de Brugelette »

Repas choucroute (Apéro, plat et dessert)
De 12 h 00 à 18 h 00
Salle « Les Ecuries du Parc »
Chemin du Cadet – 7940 Brugelette

➔ **Réservations et modalités :**
0498 577 004

MARS

**Vendredi 14 et samedi 15 mars 2025
à 20 h 00**

Dimanche 16 mars 2025 à 16 h 00

« Les Vaillants d'Attre »

Pièce de théâtre : « Les filles aux mains jaunes »
Auteur : M. Michel BELLIER
Maison Culturelle d'Ath – Auditorium
Rue du Gouvernement – 7800 ATH

➔ **Informations et réservations :**
0494 81 98 15
lesvaillantsinfo@gmail.com

Dimanche 16 mars 2025

Dans le cadre des journées wallonnes de l'eau, Bénédicte et Aurore vous proposent de (re) découvrir Brugelette au fil de la Dendre, la vie historique et naturelle qui s'est construite autour des milieux humides de la Commune.
Balade animée et gratuite – 3,5 km – Non accessible aux PMR.
Initiative des Contrats Rivières et des CNB « Entre Dendre et Senne »

➔ **Informations et inscriptions :**
a-vds@hotmail.com

Mardi 18 mars 2025

« Les Aînés de Brugelette »

Tricot, scrabble, bingo, jeux de cartes
De 14 h 00 à 18 h 00
Salle « Les Ecuries du Parc »
Chemin du Cadet – 7940 Brugelette

➔ **Réservations et modalités :**
0498 577 004